

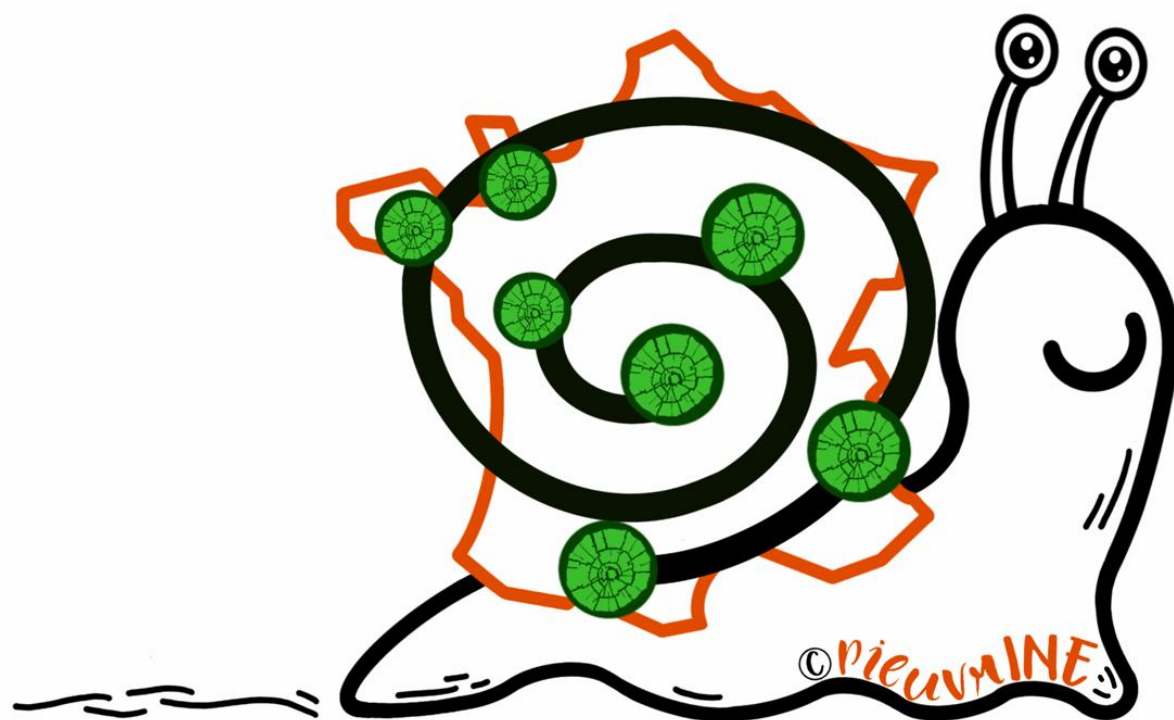


SOCIÉTÉ ÉCOLOGIQUE
DU **POST-URBAIN**

Où habiter en 2050 en France pour faire face aux crises écologiques engagées ?

Mouvement Post-urbain

Octobre 2025



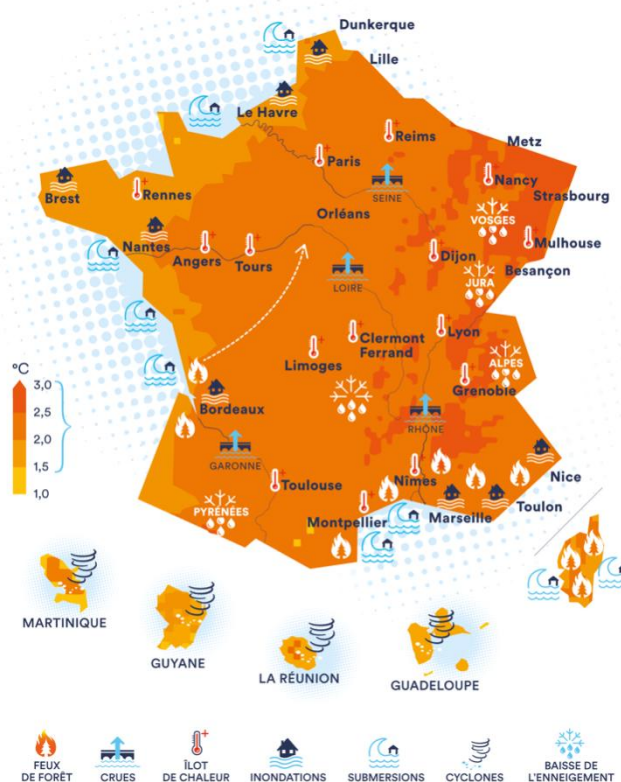
Le mouvement post-urbain réunit depuis cinq ans 20 organisations sur l'idée qu'une géographie moins urbaine va devoir s'imposer si l'on souhaite être collectivement plus vertueux vis-à-vis de l'environnement en particulier. Il ne s'agit pas diffuser le modèle métropolitain en s'éparpillant mais de renouer avec campagnes et ruralités, selon des modalités d'autonomisation et de sécurisation des productions de la subsistance.

Dans le cadre des activités développées, nous avons souhaité proposer et mettre en débat une ébauche de géographie post-urbaine. Elle repose non seulement sur les nombreuses données et projections disponibles, mais également sur les expériences et savoirs échangés et développés au sein du mouvement, qu'il s'agisse de la recherche-action-création, des mondes de l'action territoriale ou encore des collectifs et associations impliquées dans la dite transition.

1/ De quelques petits bouleversements et questionnements

Selon les données de l'EEA (Agence Européenne de l'environnement), la France pourrait, en 2050, connaître des pics de températures allant jusqu'à 50°C (à ce jour, record de 46°C). Et assurément 55 °C en 2100, tel à Strasbourg, Metz ou Nancy. En 2050, les sécheresses pourraient s'étaler sur 4 mois par an, contre 2 en moyenne aujourd'hui. Et, selon le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), il est prévu en 2100 une élévation du niveau des mers de 40 cm (optimiste) à 80 cm (pessimiste) en France. Cela concernera entre 1,2 et 1,7 millions de personnes.

Voilà pour quelques données d'entrée que la carte ci-dessous proposée par L'Observatoire national sur les effets du changement climatique, reprise par le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), tente très globalement de spatialiser lorsqu'il s'agit de risques.



Ministère de la Transition écologique

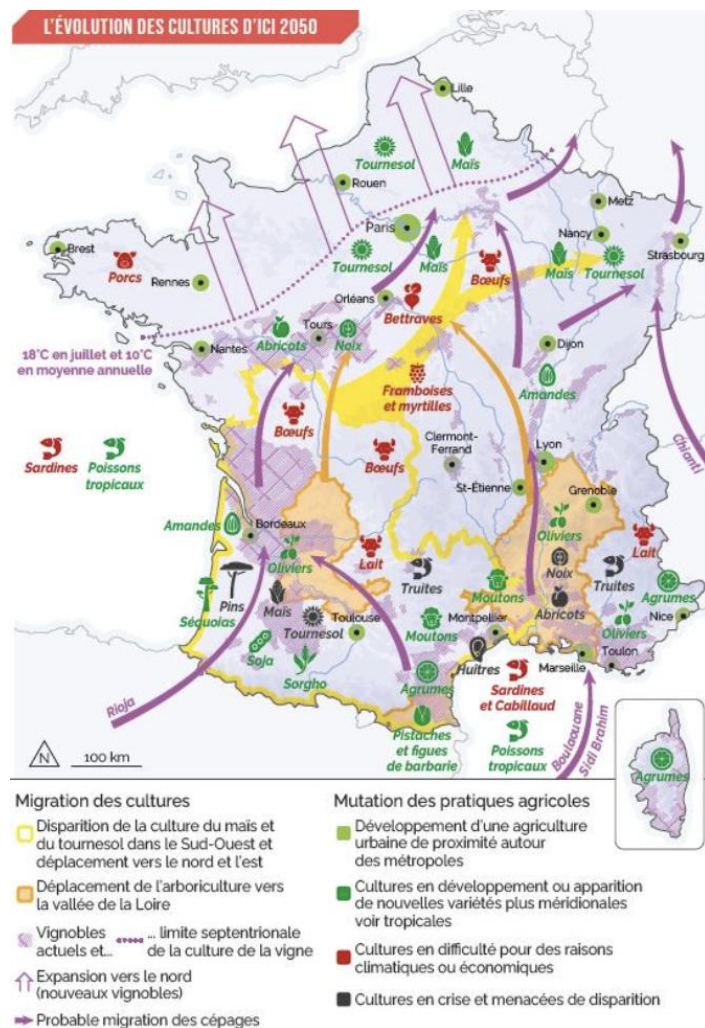
De ces risques systémiques identifiés pour l'hexagone, il découle des bouleversements majeurs de différents ordres :

Écologique : chute de la biodiversité, disparition de zones humides, prolifération d'espèces invasives, salinisation des sols, incendies massifs...

Économique : déplacement des zones agricoles (remontée de 500 kms en moyenne), tensions sur les ressources et productions de l'énergie, dégradation du bâti (retrait-gonflement)...

Sanitaire : raréfaction de l'eau potable, intensification des sinistres, émergence de maladies infectieuses et zoonotiques...

Voici un exemple de projection uniquement sectorielle (agriculture) à horizon 2050.



La France en perspectives. Imaginer 2050
Aurélien Delpirou, Frédéric Gilli, Martin Vanier, Editions Autrement, 2024

Or, comme chacune et chacun sait, tout ceci a déjà commencé. Selon un rapport de la Cour des comptes de juillet 2023, la quantité d'eau renouvelable disponible en France métropolitaine a, par exemple, diminué de 14 % entre les périodes 1990-2001 et 2002-2018 et devrait encore baisser de 30 % à 40 % d'ici 2050.

De ces constats d'un présent engagé et d'un futur assurément bouleversé découle un questionnement simple :

Quels sont les espaces de vie propices pour affronter les changements à venir ?

Où vivre en 2050 en France pour faire face aux crises écologiques engagées ?

Sachant que :

Comme le cas de l'eau en atteste, les crises sont peut-être moins celles de quantité de la ressource que de gestion, de gouvernance et de conciliation d'intérêts souvent contradictoires.

*Et que la seule écologie viable face à la raréfaction énergétique et la compression matérielle, donc au nécessaire rapprochement entre production et consommation par la relocalisation, est celle d'une sobriété par **l'autonomisation**¹*

Où est passée la géographie ?

Fait remarqué, malgré les enjeux d'une envergure sans précédent, le questionnement proposé ici n'est jamais posé, malgré le nombre pourtant grandissant de prospectives lancées. Trois raisons à cela :

1/ La première est, ici comme ailleurs, l'orientation des exercices proposés par des domaines d'expertises et, ce faisant, des pensées sectorielles. Or, ces domaines reposent sur la norme institutionnelle du comptage et ce faisant sur le découpage du réel qu'elle opère (ex : les échelles spatiales en circonscriptions) pour privilégier, par *primat technique* mais aussi reconnaissance symbolique, la *spécialisation de l'analyse* au détriment de la multi-factorialité des enjeux qui pourtant, ici, impliquent l'entière de la vie des sociétés: « où habiter » signifie simplement comment vivre (!).

2/ La deuxième raison est sans nul doute à trouver, dans la foulée, du côté du risque que, entre prospective et futurible, la projection semblerait faire courir dans la pensée dominante à l'idée même de futuration démocratique : un *déterminisme* *savant* (qui plus est par l'expertise). En fait, si la précaution est sans nul doute essentielle (pour ainsi éviter l'effet prophétique), cela n'interdit pas de se projeter, à condition d'en expliciter l'objectif visé et plus encore d'être transparent sur les options d'entrée et les marges de sécurité pour l'interprétation proposée.

3/ Enfin, non la moindre, au croisement des deux raisons décrites, il en existe une troisième, certainement la plus troublante. Aucune des prospectives de ce jour ne voit dans les initiatives territoriales et donc dans les *expériences sociales* une clef de projection, si ce n'est en appoint monographique. Et là, sans doute, la par pureté technique des données préconstruites officielles. Mais surtout l'éloignement des dites réalités. Et, par pudeur projective cette fois-ci, aucune ne fait de leurs *milieux écologiques* une échelle pertinente de dévoilement, voyant là sans doute un déterminisme local, alors même que *c'est du futur de la subsistance dont il s'agit*.

A la fin des fins, c'est bien *la géographie*, d'abord celle écologique de l'habiter, qui est globalement *mise sous le boisseau* par des techniques de gouvernement, des régimes experts et, ce faisant, par une rationalité du pouvoir², au détriment d'enjeux premiers affectant l'ensemble des vies : où habiter en 2050 pour faire face aux crises écologiques engagées ?

¹ Cf. Les travaux du Mouvement post-urbain sur la nécessité de cette écologie, la seule qui puisse diviser par 4 à 6 nos empreintes écologiques à moyenne échéance (www.post-urbain.org)

² Il est vrai aussi que la science géographique s'est largement convertie, à l'université comme ailleurs, à la rente budgétaire des autorités.

Pour la proposition des espaces de vie, nous prenons appui sur la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique** du ministère de la transition écologique à 2100 (TRACC, 2024) et fixons comme objectif à horizon 2050 la mise en œuvre de l'un des 4 scénarios de l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME), qui, dans le cadre de sa démarche **Transition(s) 2050**, est nommé « **génération frugale** ».

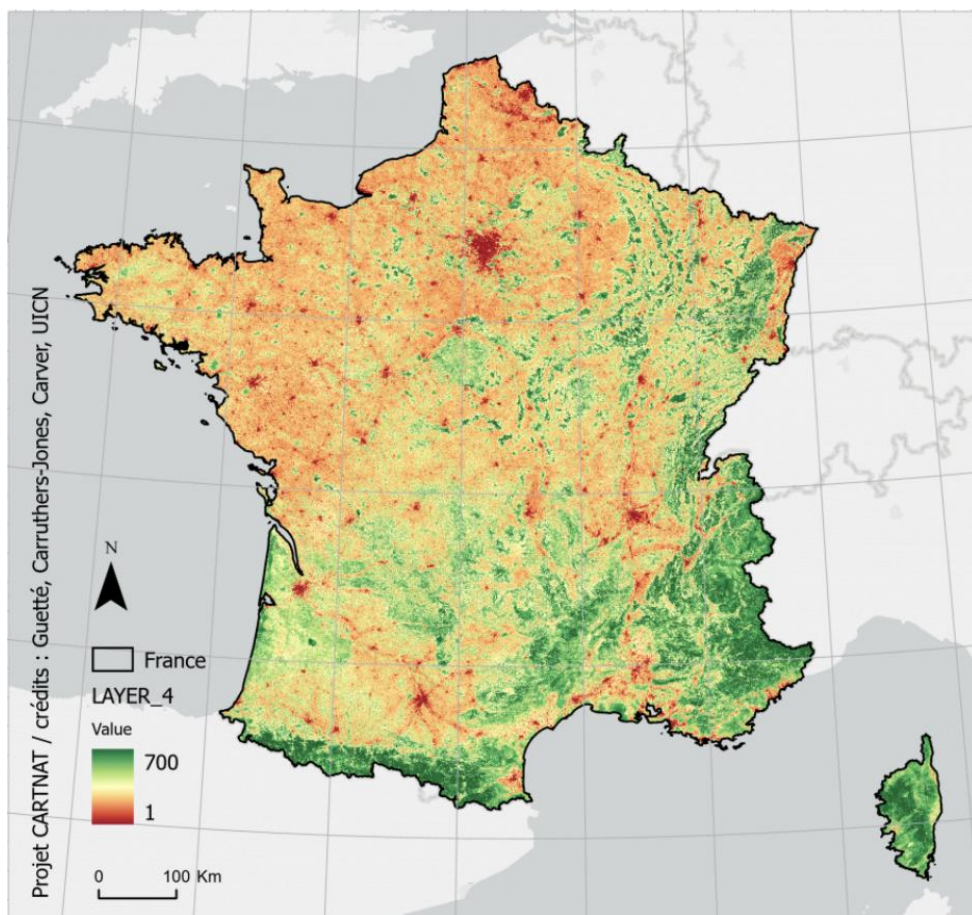
Il est selon nous le seul scénario qui repose sur des objectifs adaptés, ceux de la sobriété, pour la réduction tangible des empreintes écologiques (de 4 à 6 à horizon de 30 ans), et ce en passant notamment par une dé-métropolisation, à savoir : 70 % de réduction de la consommation de viande (diminuant l'empreinte carbone de l'agriculture de 45 % et la consommation d'espace de 40 %), utilisation de 70 % de matériaux d'origine recyclée, division par 3 de la consommation d'énergie, baisse de 26 % des kilomètres parcourus...

Source : Agence de la Transition écologique

Le grand nombre de données répertoriées a été réparti en 30 indicateurs(et donc critères) qui ont été structurés en trois grandes catégories avant d’être croisés :

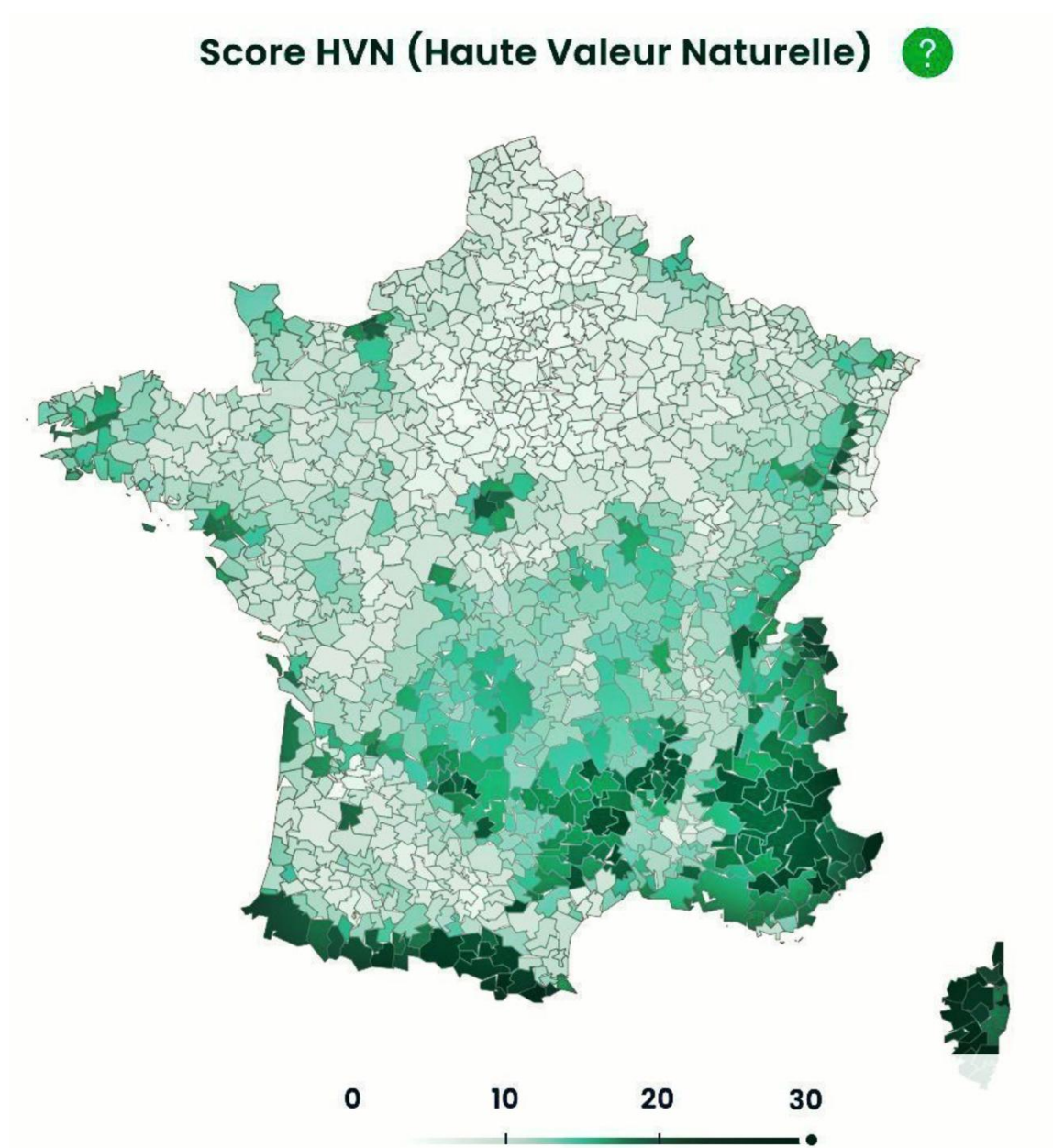
- ✓ **pour les conditions écologiques de vie** : niveaux de chaleurs (et intensités d’incendies), taux de précipitations (et fréquence des crues), niveaux des aquifères, fréquence des submersions marines et niveaux d’enneigement... (Météo France - Le climat futur en France : à quoi s’adapter ?, INRAE - Explore 2, BRGM – Zones exposées à l’élévation du niveau des mers...)
- ✓ **pour les conditions de production de la subsistance** : niveaux de spécialisation économiques des espaces (d’abord agricoles, industrielles et artisanales), localisation des ressources énergétiques et densités/évolutions des couverts forestiers (avec types d’essences cultivées)... (ADEME, CEREMA, IGN, Observatoire des territoires, ONF, Negawatt, RTE, Shift Project, Solagro-Greniers d’abondance...)
- ✓ **pour les conditions de l’habiter des territoires** : évolutions du prix des terres, localisation des logements et des commerces vacants, distribution communale et départementale des services d’éducation et de santé... (Insee, Agence nationale de la Cohésion des Territoires, Banque des Territoires...).

Concernant les *conditions écologiques de vie*, nous avons par exemple utilisé le Gradient de naturalité potentiel développé par le Projet CartNat (avec des données UICN). Ce gradient croise l’intégrité biophysique de l’occupation du sol, la spontanéité des processus et les continuités spatiales (naturelles). Nous avons là un critère utile de régénération des milieux.



Source :Adrien Guetté, Jonathan Carruthers-Jones et Steve Carver (Projet CartNat, 2023)

De même, toujours pour l'existant, nous avons utilisé les Scores de Haute Valeur Naturelle proposés par Solagro (et les Greniers d'abondance), reposant quant à eux sur trois indicateurs : 1/ la diversité des cultures présentes sur les territoires (cultures, prairies, bois...), 2/ l'extensivité des pratiques (faible niveau d'intrants, pesticides et engrais chimiques), 3/ les pratiques agro-écologiques, comprenant les haies, les mares, les lisères de bois, les prairies naturelles humides et les prés vergers. Il s'agissait ici d'appliquer un critère de diversité.



3/ Les « 7 » espaces de l'habiter écologique à horizon de 25 à 30 ans³

Il ressort que, géographiquement, ce sont :

- a) les régions bocagères plus ou moins collinaires,
- b) certains fragments de plaines vallonnées de piémonts,
- c) nombre de plateaux de moyenne montagne et de vallées pré-hautes montagnes

... qui offriraient ce jour le plus de garanties pour faire face aux enjeux de transformation écologique des conditions de production de la subsistance, et ce par au moins trois types d'accès : **à la terre, au bois, le tout en petit parcellaire.**

Et plus précisément :

- 1) *Collines du Poitou* (incluant le haut-bocage Vendéen)
- 2) *Collines de Bretagne* (jusqu'aux débords collinaires de la forêt de Brocéliande)
- 3) *Collines de Normandie* (incluant les forêts de Mayenne et les Alpes Mancelles)
- 4) *Montagne du Morvan* (des vallons du Mâconnais au Plateau de Langres/Côtes de Meuse)
- 5) *Montagnes des Préalpes et Alpes* (centré sur les Alpes du Dauphiné, des vallées d'arrière-pays provençales jusqu'aux contreforts du Vercors)
- 6) *Montagnes Pyrénéennes* (de la Vallée d'Aspe aux Hautes Corbières)
- 7) *Plateaux du Massif central* (des Monts du Limousin jusqu'aux Plateaux des Causses)⁴

En cumulé, ces espaces écologiques concernent :

- ✓ **42 départements** (dont un seul entièrement : le Cantal)
- ✓ **5 155 communes**
- ✓ **près de 4 millions d'habitants** (3 969 386)
- ✓ **pour densité moyenne de 43,5 habitants au km²** (contre 107 pour la France entière)

Nous renvoyons à l'annexe 1 pour le détail zone par zone de ces premières données.

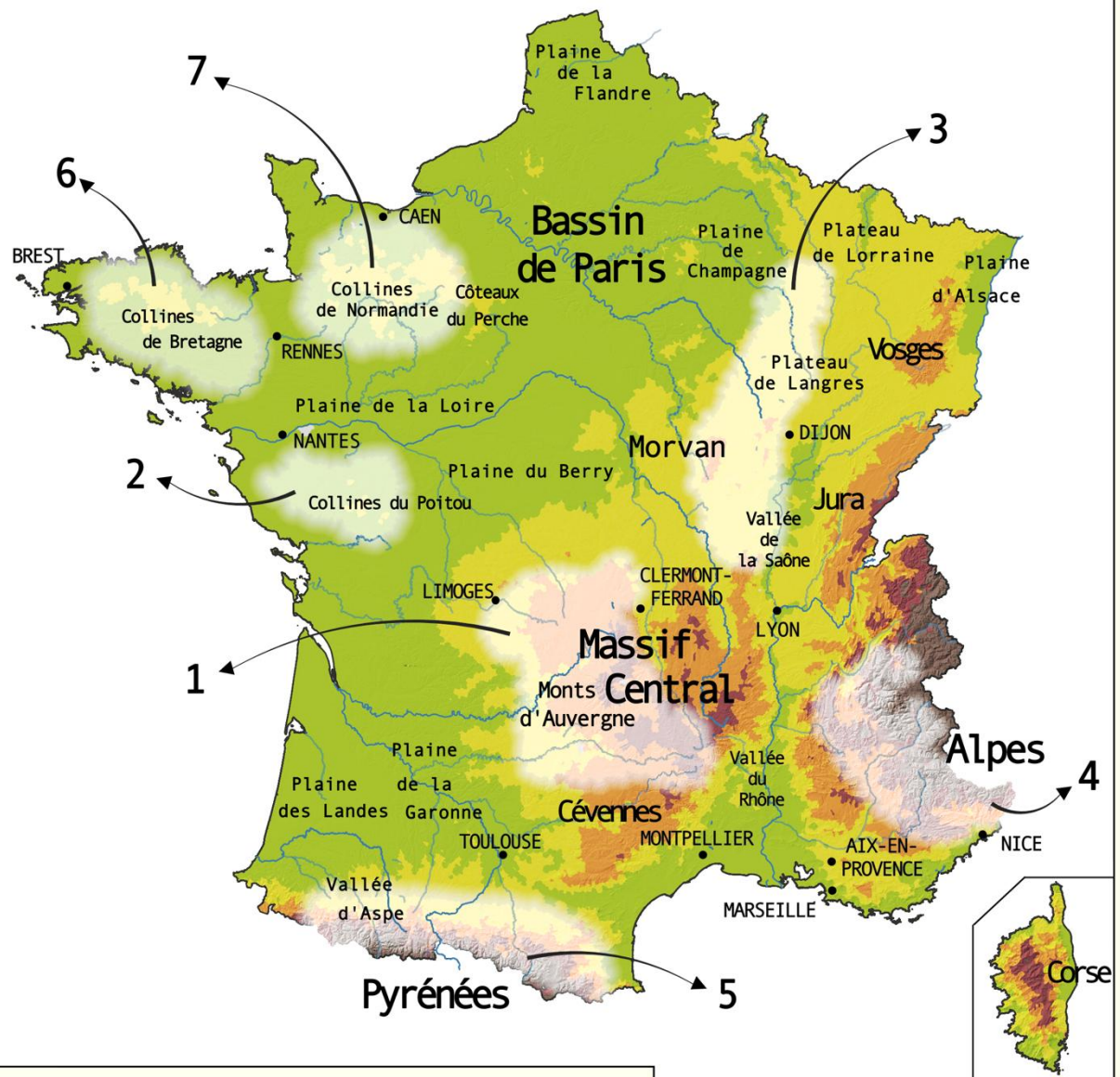
De manière transverse, quatre paramètres discriminent en fait de beaucoup les espaces :

- ✓ la **diversité des ressources forestières et même agri-forestières** par l'étagement montagneux notamment (avec, lorsque le taux de boisement est moins important, une densité des haies et des lisières boisées) ;
- ✓ les **ressources en eau** (mais moins de réserves aquifères) faisant malgré tout encore de régions naturelles entières les « châteaux d'eau » de la France ;
- ✓ la persistance de **pratiques extensives poly-culturelles de la terre** en plus petits parcellaires (y compris élevage par le pâturage) ;
- ✓ les **formes historiques d'habitats moins concentrés, voire dispersés**, développant encore par nécessité des communs de subsistance à l'échelle de communautés locales.

³Le chiffre 7 symbolise l'esprit, l'introspection et la sagesse.

⁴ Les contreforts ouest et sud du Massif central avec le plateau de Millevaches (Sud Creuse, Nord Corrèze et Est Haute-Vienne), les vallées encaissées de moyennes montagnes dans l'Aubrac et la Margeride (Cantal- Nord-Lozère), jusqu'aux Grands Causses (Nord-Aveyron), en passant aussi par les Causses du Quercy (pays de Limargue, au Nord – Nord Est du Lot)

Espaces de vie (2050)
HABITER ÉCOLOGIQUE
 Par le Mouvement Post-urbain



1/ Altitude moyenne (en m)



2/ Espaces de vie (pour l'autonomie)

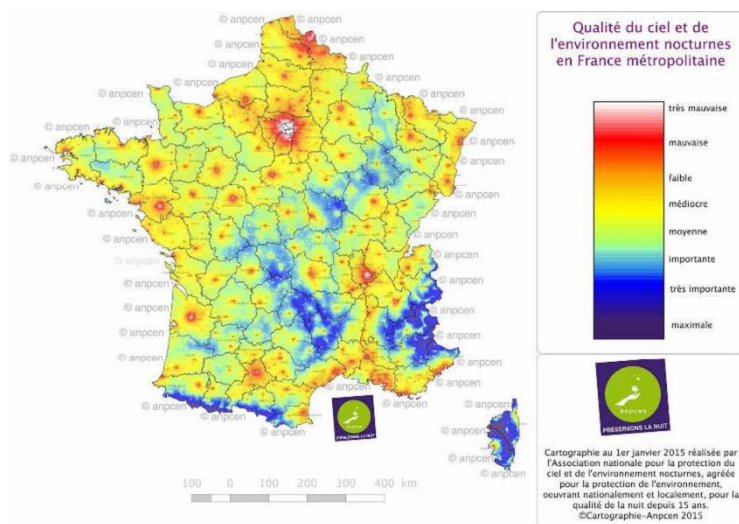
- 1 Plateaux du Massif Central
- 2 Collines du Poitou
- 3 Montagne du Morvan
- 4 Montagnes des Préalpes et Alpes
- 5 Montagnes Pyrénéennes
- 6 Collines de Bretagne
- 7 Collines de Normandie

100 200 km

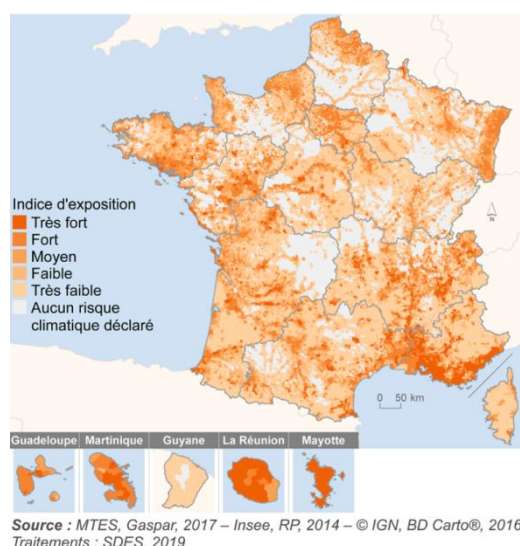
Réalisation : Noémie Chaillan

4/ Vivabilité des milieux : les conditions écologiques

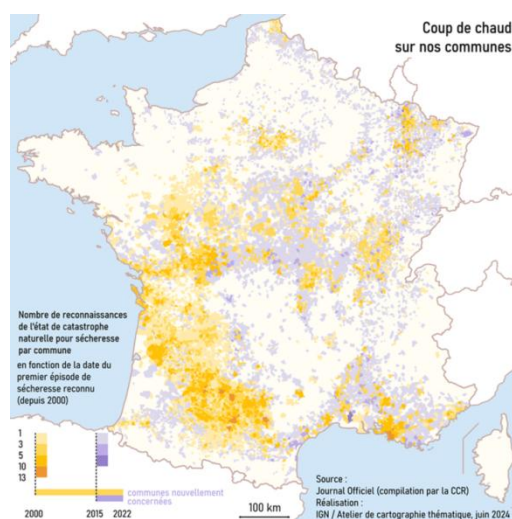
Concernant les *conditions écologiques de vie*, les espaces identifiés ressortent de sept critères sur les dix retenus pour cette catégorie⁵. Les constats d'exposition aux risques climatiques en 2016 (phénomènes atmosphériques, mouvements de terrain, feux de forêt, inondations/submersion, avalanches), de même que les recensements de sécheresse en 2022, et l'état des pollutions atmosphériques (2020) comme lumineuses (2015) distinguent les espaces identifiés.



Exposition des populations aux risques climatiques en 2016



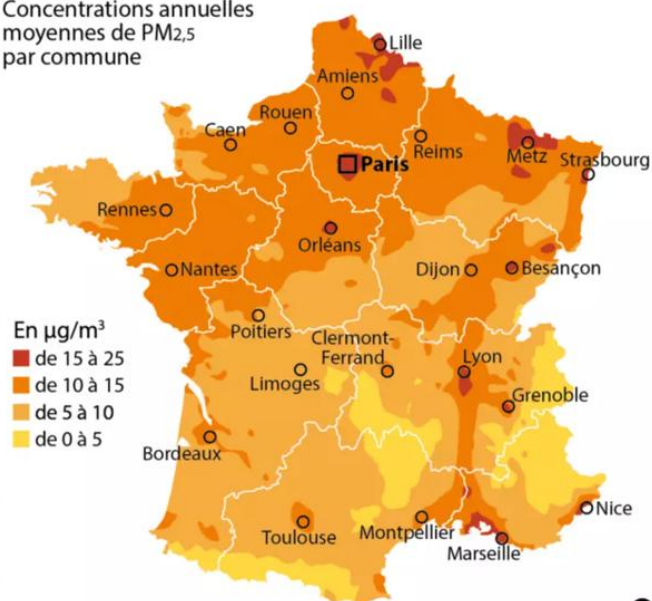
État de catastrophe naturelle pour sécheresse par commune 2022



⁵Indice de développement et de persistance des eaux (indice IDPR) tend par exemple à montrer quelques fragilités quant au devenir des nappes aquifères.

Les particules fines en France

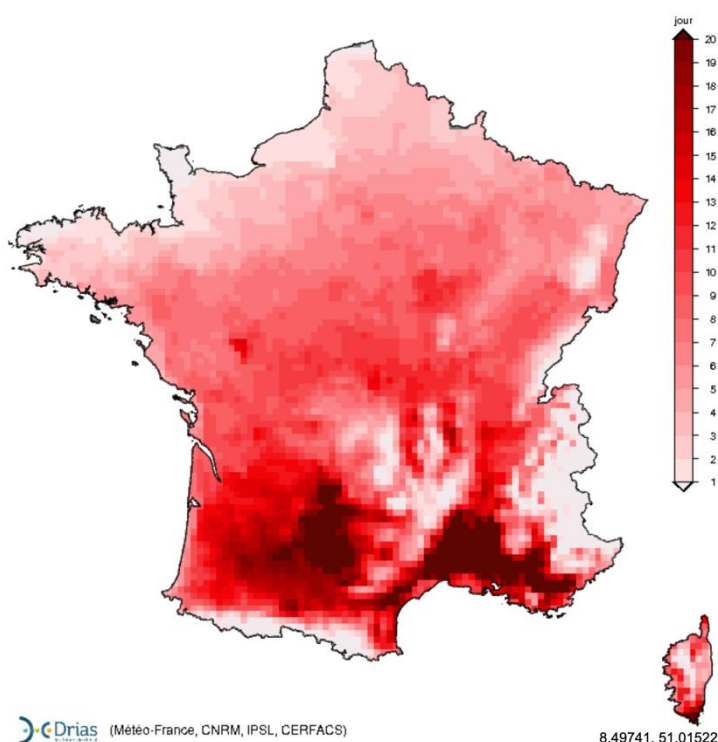
Concentrations annuelles moyennes de PM_{2,5} par commune



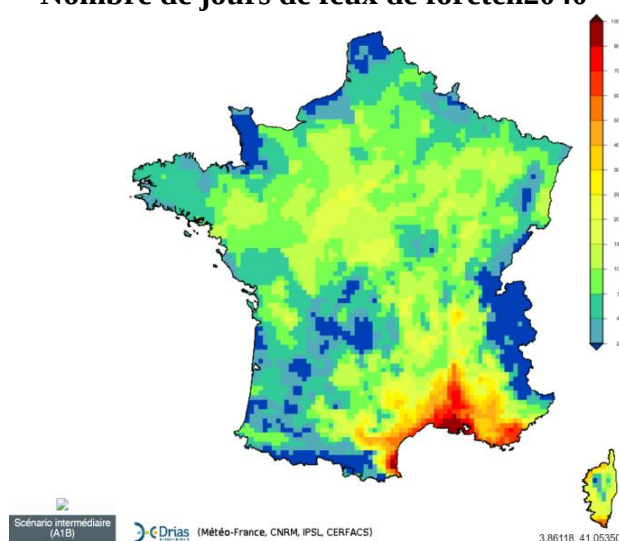
Source : InVS (2015)

Surtout, les données relatives aux fortes chaleurs à venir (et les nuits dites tropicales notamment), à l'occurrence des feux de forêt à 20 ans et aux précipitations à ce même horizon, confirment les espaces géographiques mis en lumière.

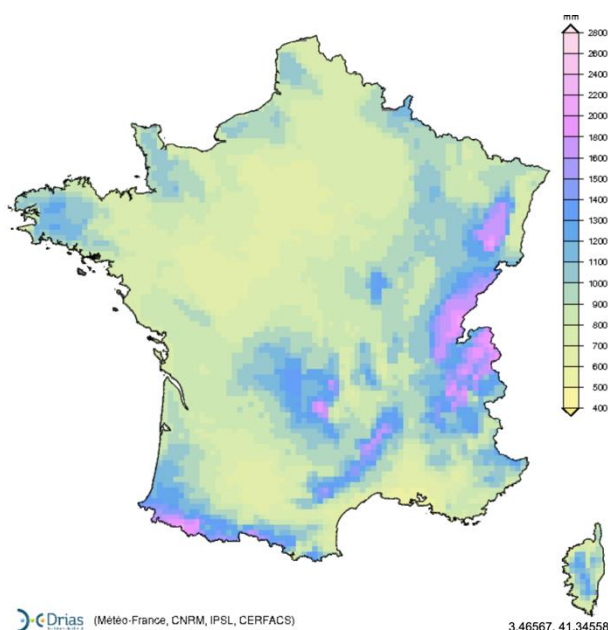
Nombre de jours de canicules en 2040



Nombre de jours de feux de foret en 2040



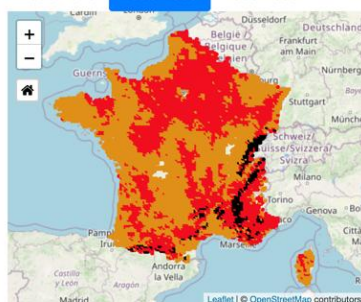
Cumul des précipitations annuelles en 2040



À quel point va t-on manquer d'eau ?

Une année classique en :

2030-2040 2050-2060 2080-2090



Sélectionnez une saison ▲ :

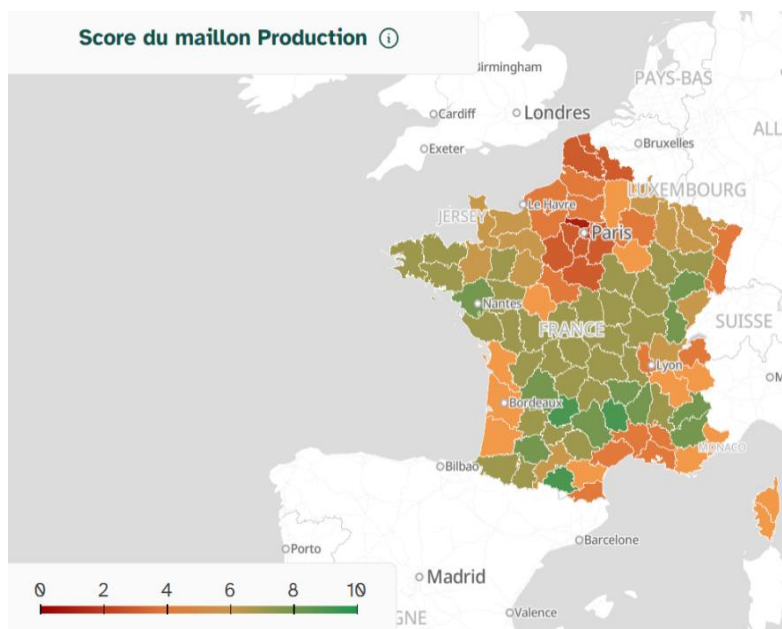
printemps

- Vigilance** : Les sols sont secs. Les milieux naturels, comme les forêts et les rivières, sont impactés. Lors des années particulièrement sèches (c'est-à-dire au moins une année sur cinq), des restrictions conséquentes peuvent être mises en place. Les conflits autour de l'eau s'accroissent.
- Crises** : Les sols sont très secs. Les rivières et les forêts sont durablement impactées. Des restrictions conséquentes sont mises en place même en dehors des périodes de sécheresses. Les tensions liées à l'utilisation de l'eau s'accroissent. Les activités économiques consommatrices d'eau sont désormais impactées presque chaque année, et très lourdement les années particulièrement sèches (c'est-à-dire au moins une année sur cinq).
- Risques de pénuries en eau** : Les sols sont extrêmement secs. Sans solidarité territoriale et mesures d'adaptation, plus de 10% des communes peuvent subir des pénuries d'eau pendant plusieurs semaines ou mois. Les rivières et les forêts sont durablement impactées. Les activités économiques peuvent être lourdement affectées.

Source : <https://secheresses.fr/>

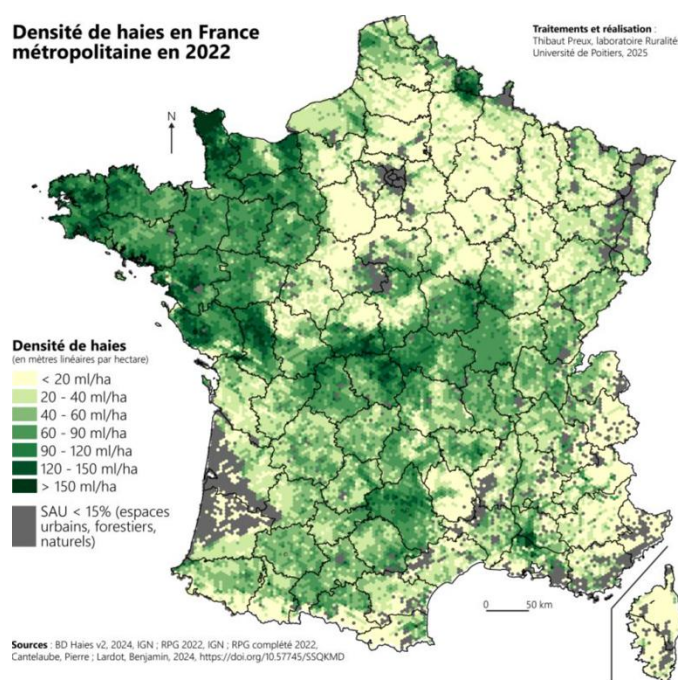
5/ Soutenabilité de l'autonomie : les conditions de production

Pour ce qui concerne les conditions de production de la subsistance, les espaces mis en lumière ressortent de huit des dix critères retenus, et en premier lieu de la capacité du territoire à produire une alimentation répondant à la consommation des habitants installés, tout en utilisant des pratiques agricoles qui soutiennent la biodiversité.

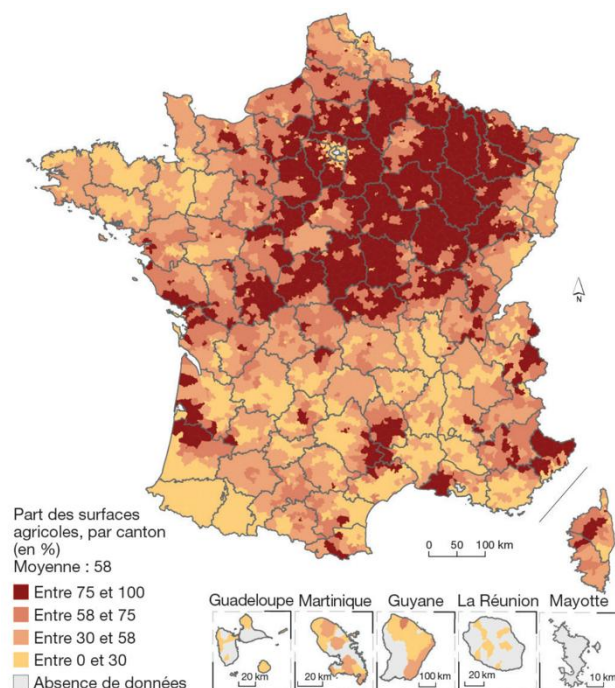


Source : Greniers d'abondance

Puis, les régions bocagères (dont les 7 espaces représentent 85 % de leur distribution hexagonale), ainsi que la part inférieure à la moyenne nationale des surfaces agricoles par canton (de même que l'attribution moyenne plus réduite des exploitations) et le taux de boisement égal ou supérieur à 50 % (avec cependant prédominance des bois de proximité - moins de 50 ares⁶) ressortent comme trois autres critères.

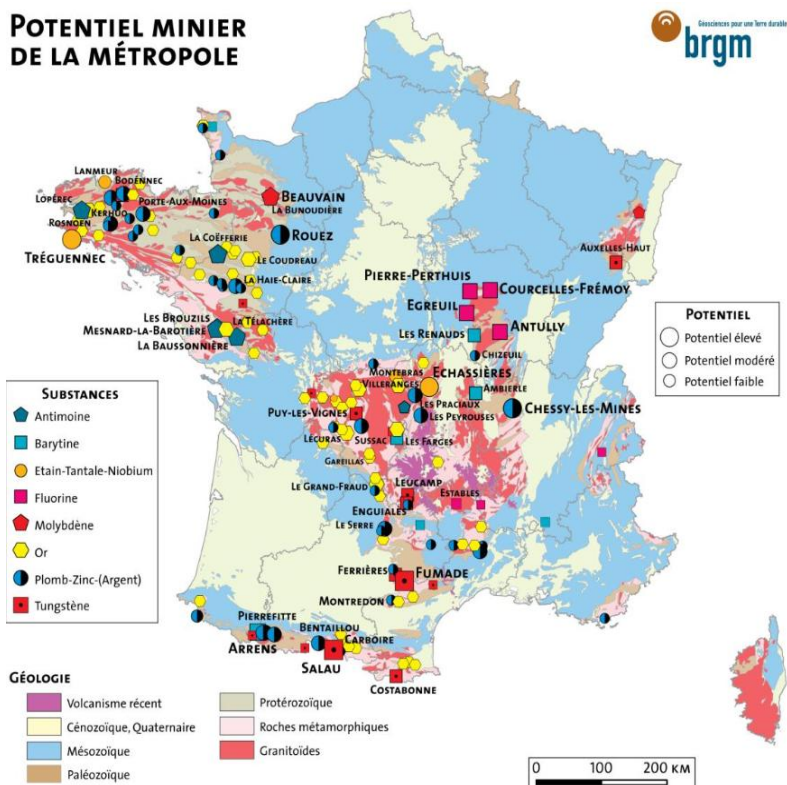


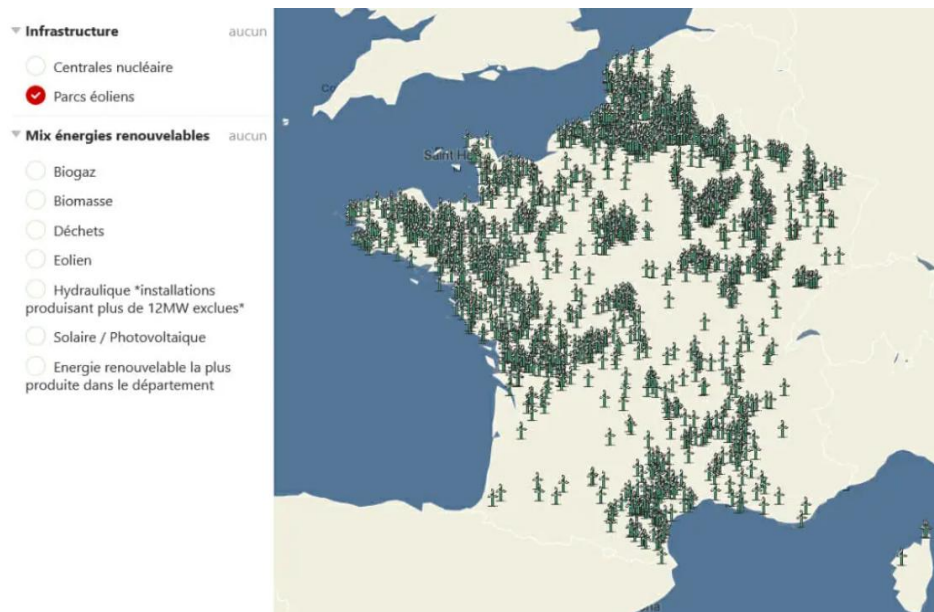
⁶ En comparaison d'autres départements où le taux de boisement est plus important : Var, Landes, Ardèche, Haute-Corse, Vosges, Drôme...



Source : Agreste, recensement agricole 2010. Traitements : SDES, 2017

De même, en termes de ressources autres qu'agricoles, il ressort par ailleurs que les espaces ainsi identifiés disposent des ressources minières les plus importantes et sont à ce jour, pour 4 des sept, les plus rétives (ou les moins adaptées) au déploiement de parcs industriels éoliens (qui n'assurent en rien la transition énergétique vantée par les autorités).

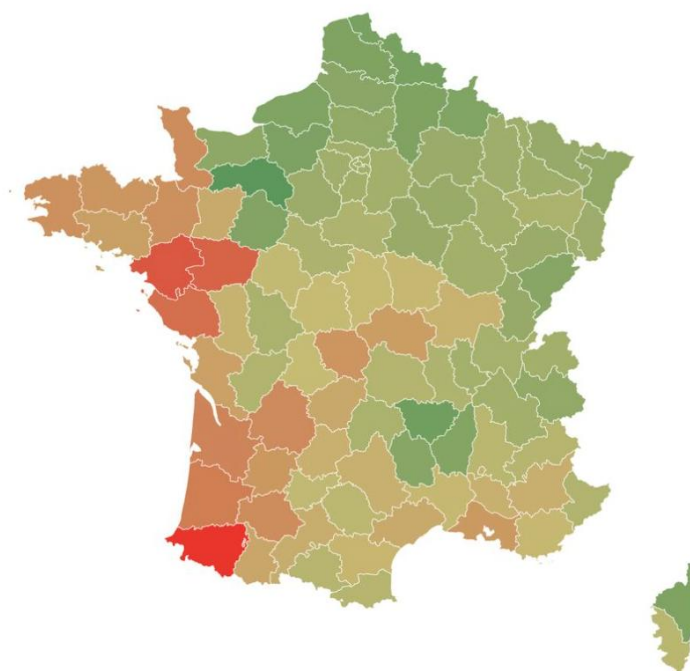




Enfin, d'un point de vue projectif cette fois-ci, les Scores d'exposition à la sécheresse des cultures les plus vulnérables, tirés des données Agreste 2020 et DRIAS 2024 par le Shift Project (*La résilience des territoires. Pour le tenir le cap de la transition écologique. Tome 1 Comprendre pour ne plus subir*, 2025) ont également grandement permis de délimiter les espaces écologiques ainsi mis en avant.

Score d'exposition à la sécheresse des cultures les plus vulnérables par département en 2020

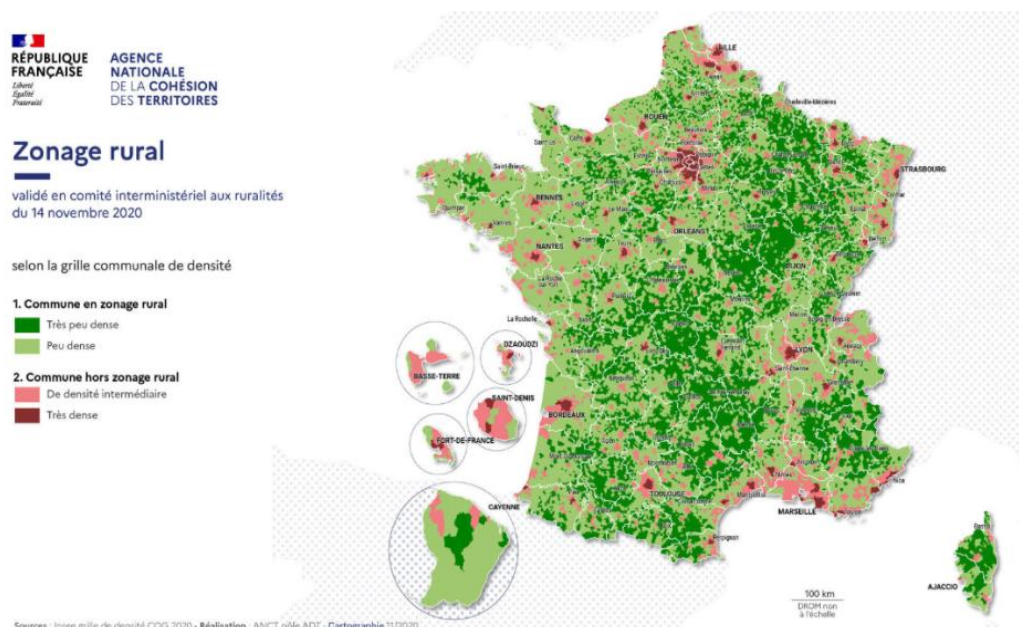
Ce score mélange l'évolution des précipitations en été entre 2000 et 2050 avec la surface de cultures vulnérables à la sécheresse. Un haut score indique beaucoup de surfaces vulnérables couplées à moins de précipitations en été. Les cultures vulnérables sont le maïs, les prairies, les fourrages, les fruits, les légumes et les vignes.



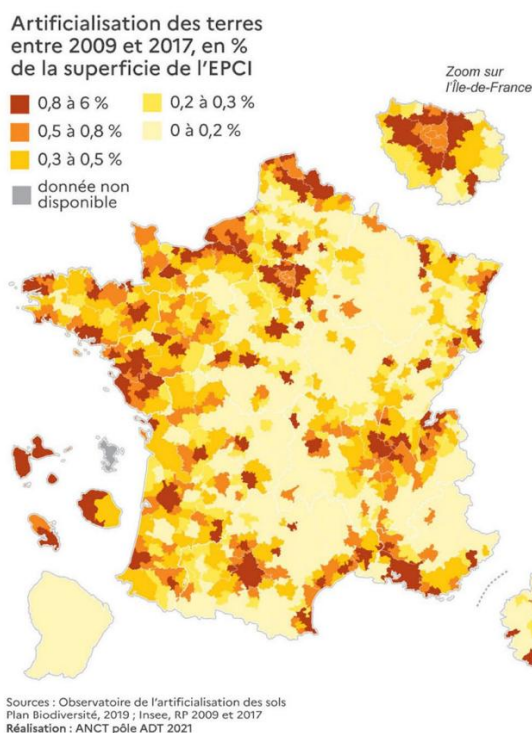
Source : The Shift Project (2025)
 À partir des données du recensement agricole (Agreste, 2020) et de l'écart relatif des précipitations en été (entre 2000 et 2050) (DRIAS, 2024)
 Modèle : ALADIN-Climat v63 (forçage CNRM-CM5, scénario TRACC)

6/ L'équité des territoires : les conditions de l'habiter

Enfin, pour les conditions de l'habiter des territoires, la totalité des sept espaces écologiques ressortent de sept des dix critères retenus⁷ sont d'abord caractérisés par leur faible voire très faible densité de population et la forte proportion d'habitat dispersé à très dispersé (contre 20 % de la surface hexagonale).

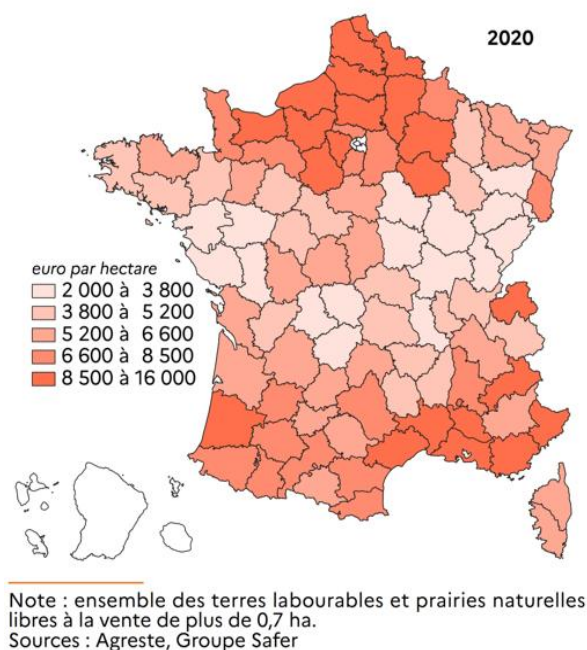
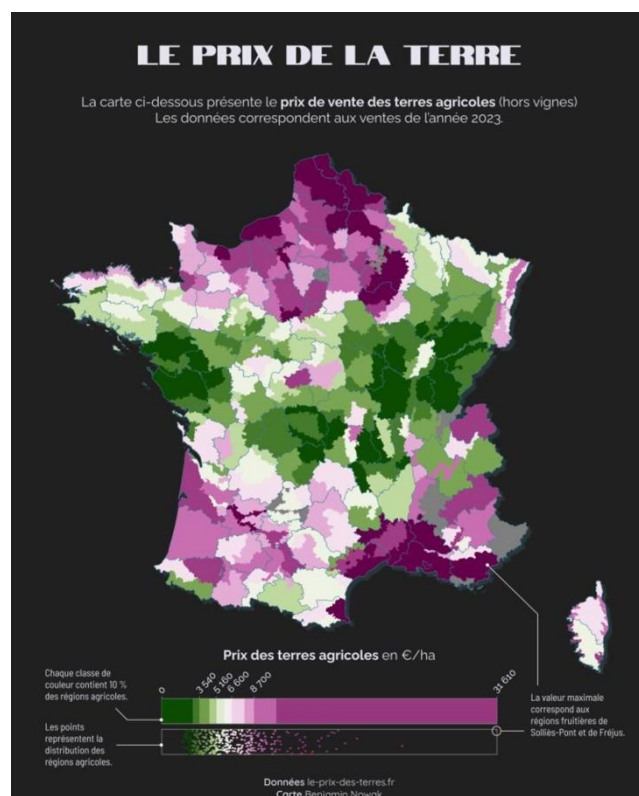
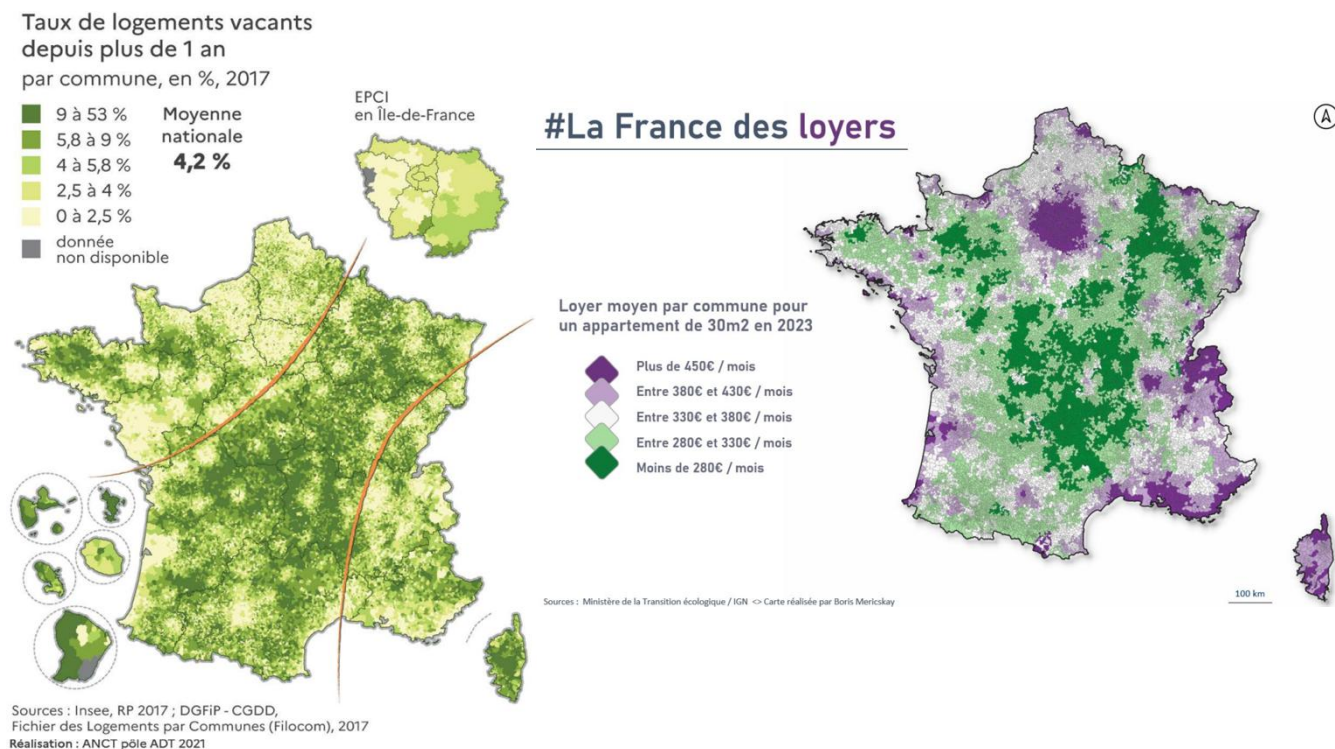


De même, tous sont éloignés des cordons littoraux donc épargnés par le risque de submersion, le processus de salinisation, la pression immobilière (par héliotopisme puis héliotropisme) et des pressions liées à l'artificialisation.

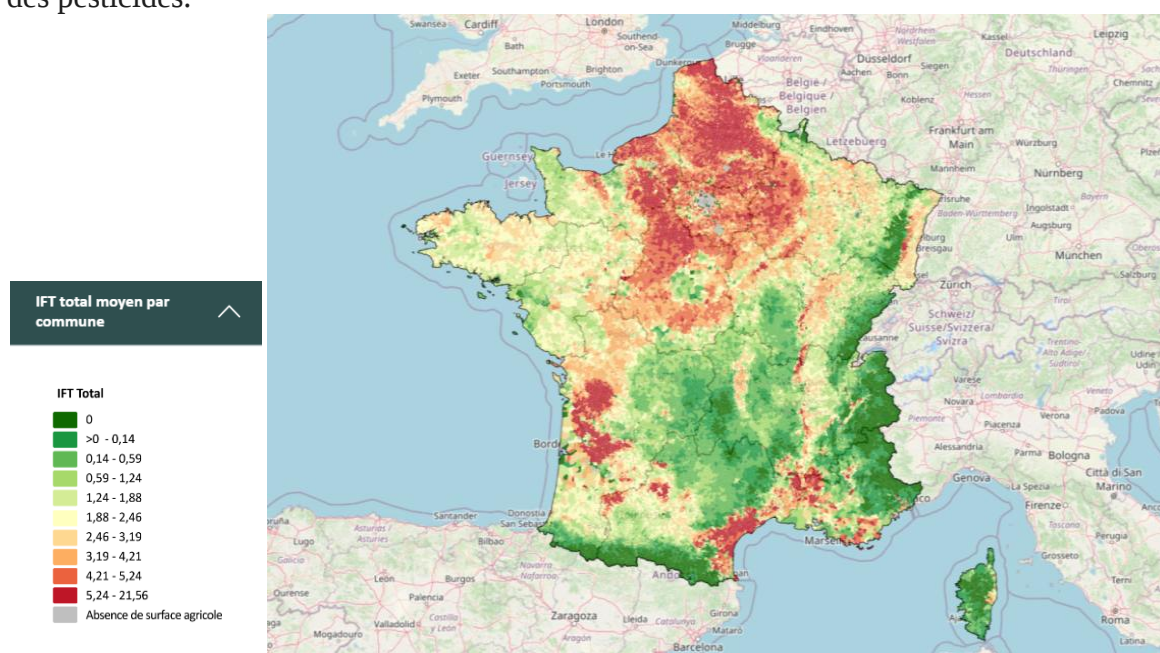


⁷ Exemple : le pourcentage de résidences secondaires sur les parcs intercommunaux

Et, dans ces lieux figurent également plus de 40% des logements vacants recensés en France, ainsi que les prix d'acquisition ou les loyers les plus bas (de 500 à 800 euros du m² à l'achat), et ceux des terres les moins chères.

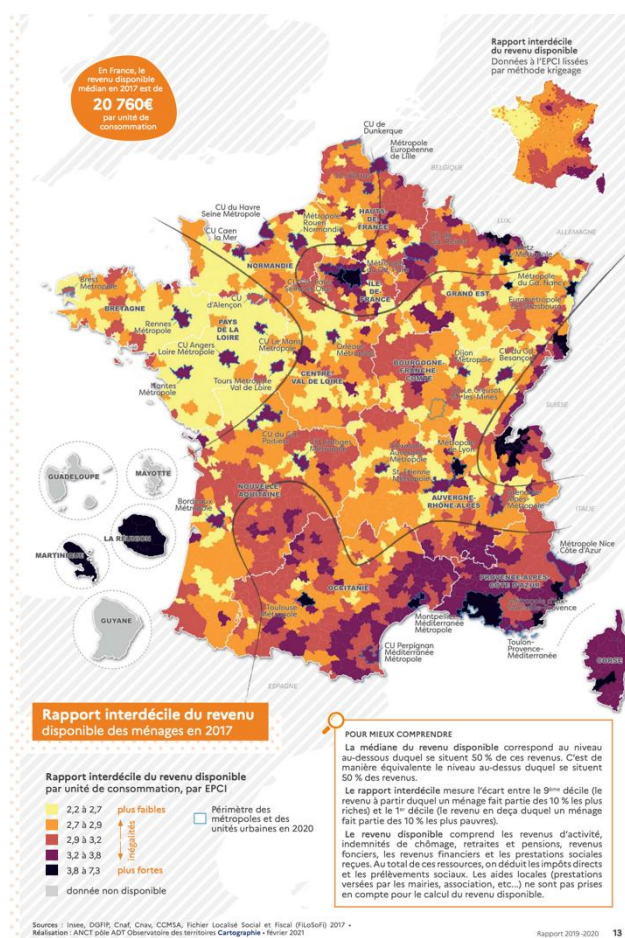


Par ailleurs, les sept espaces écologiques identifiés sont à ce jour les moins exposés à l'usage des pesticides.

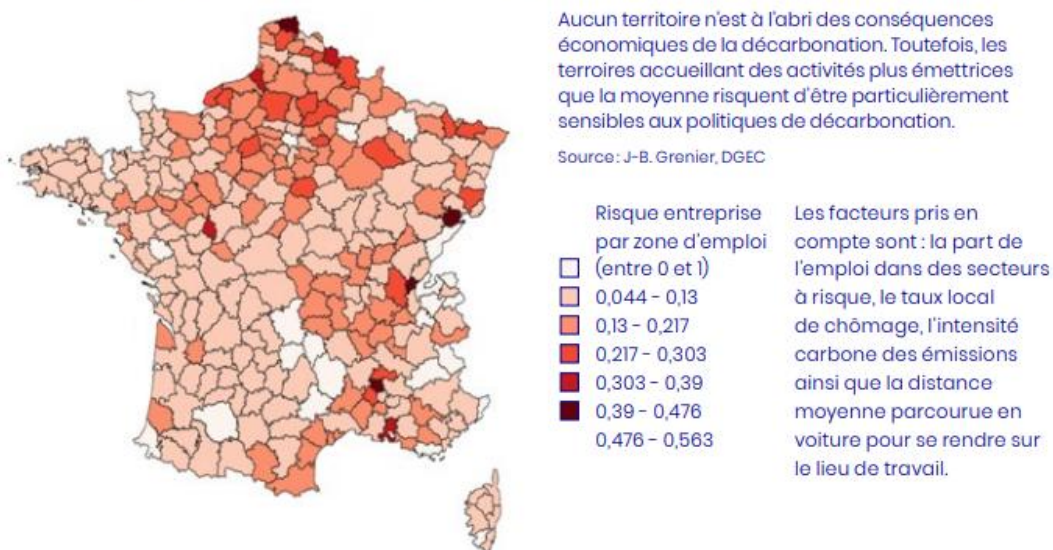


Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France
Indice de fréquence de traitements phytosanitaires (Solagro, 2022)

Et plus largement, les espaces ainsi mis en lumière sont parmi les moins inégalitaires de France, accueillant qui plus est les activités les moins à risque en rapport à la transition écologique.



Zone d'emplois potentiellement fragilisées par la transition écologique⁶⁸



Source : J.-B. Grenier, 2021, *Quelques pistes pour la construction d'une transition juste*, DGEC-CGDD (cité in Shift Project, 2025, op. cit.)

7/ Ailleurs : métropoles, grands équipements-services et... habitats participatifs

Si aucune zone ne réunit la totalité des critères de vivabilité, soutenabilité et habitabilité (mais en partage 18 sur les 24 retenus, soit une proportion bien supérieure à la moyenne hexagonale), c'est autant à front renversé qu'il faut lire la géographie proposée. Ces espaces dénotent aussi quelques absences qui ne sont pas sans faire sens :

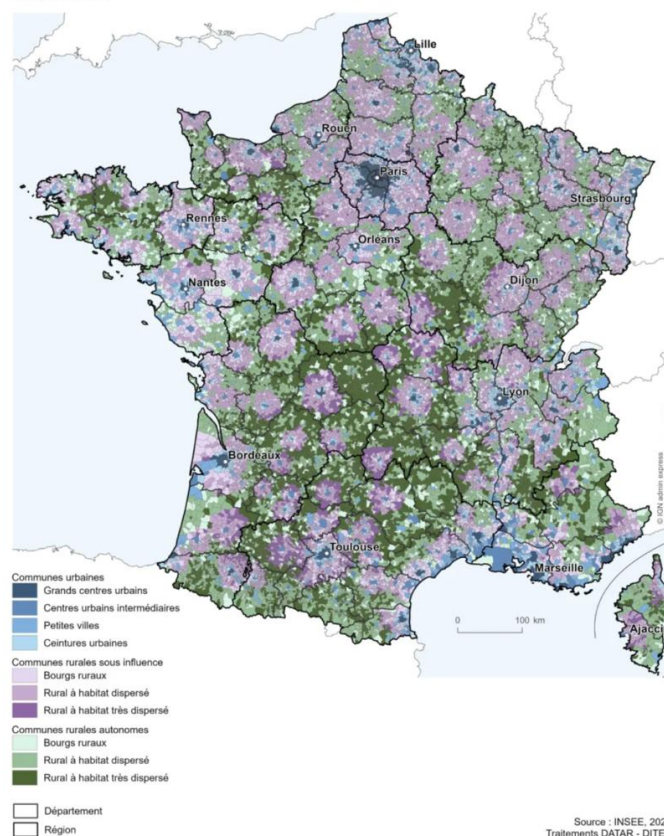
- ✓ **ils sont situés dans les territoires les moins urbanisés de France** (espaces n'accueillant d'ailleurs aucune Métropole et à l'inverse des villes de tout au plus 15 à 20 000 habitants)⁸,
- ✓ **donc localisés globalement en dehors des grandes offres d'éducation** (établissements d'enseignement supérieur), **de santé** (grands centres hospitaliers) **et de déplacement rapide**, de train grande vitesse notamment,
- ✓ **et, s'ils n'accueillent aucun des 57 réacteurs des centrales nucléaires** à ce jour en fonctionnement (ou en projet), et une infime partie des sites et sols pollués,
- ✓ il est plus troublant de remarquer que ces espaces accueillent **bien moins... de collectifs d'habitat participatif**⁹ et dans une moindre mesure d'éco-lieux¹⁰ qu'ailleurs sur le territoire.

⁸En fait, plus les agglomérations sont importantes ou les départements urbanisés, moins, par exemple, les possibilités de satisfaction des besoins alimentaires par une production locale sont assurées, en raison de mono-productions intensives pour les marchés urbains de grande densité et/ou l'export.

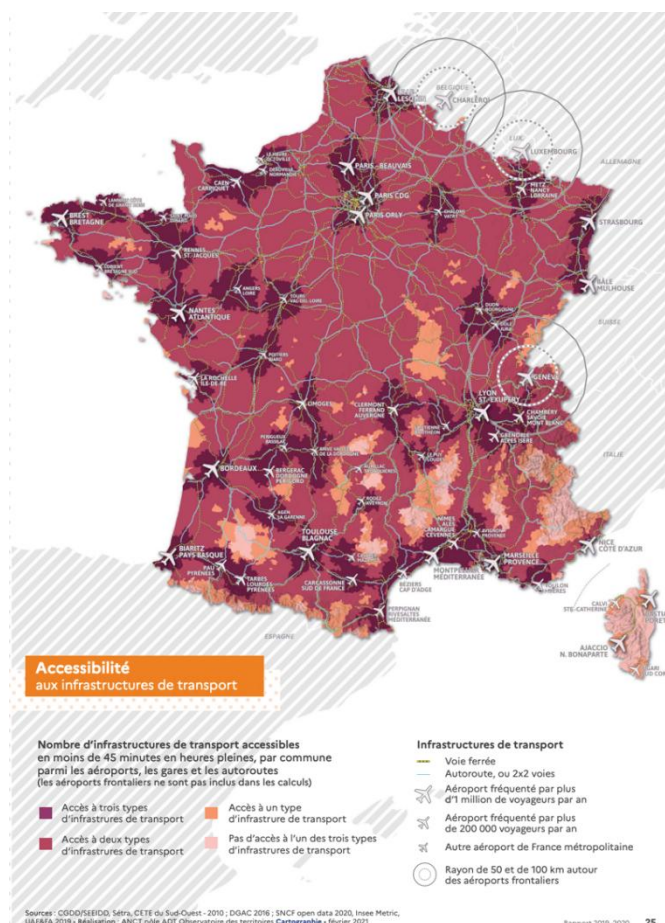
⁹<https://www.habitatparticipatif-france.fr/?HPFCartographie>

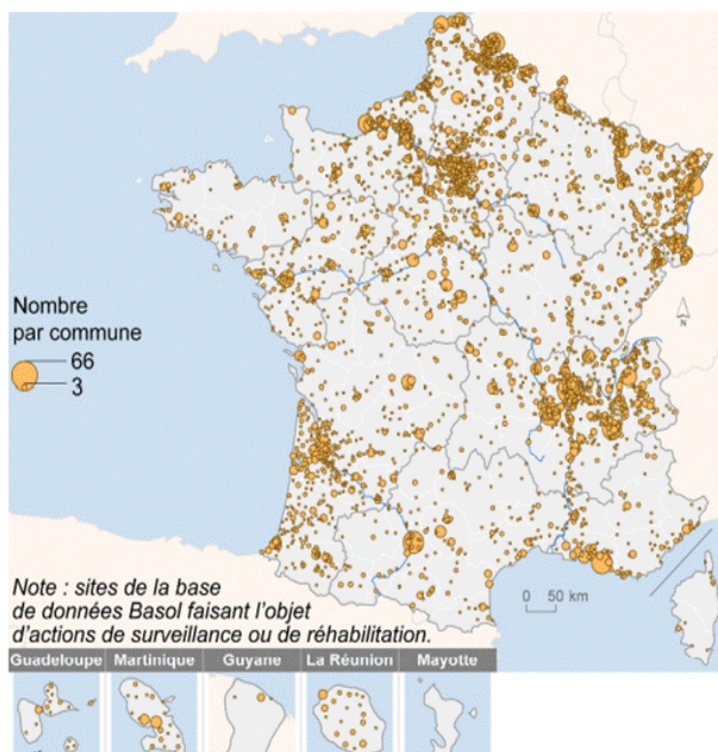
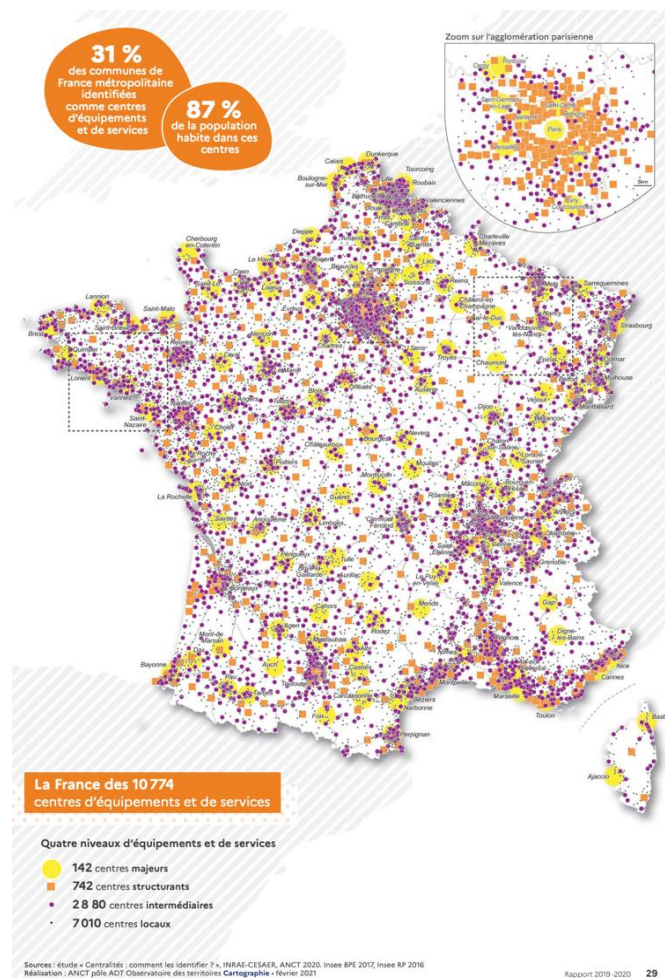
¹⁰<https://cooperative-oasis.org/decouvrir/les-oasis/>

Communes urbaines, rurales sous influence et rurales autonomes



Source : Insee 2024, réalisé par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) – DITEP, 2025





Source : cit   in Robin Soler

8/ Confirmation par les cultures régionalistes et certaines des initiatives de l'alternative

Ainsi donc, ce que l'aménagement du territoire a délaissé au nom de la croissance urbaine puis surtout métropolitaine ces cinquante dernières années dessine quasiment à front renversé une autre géographie, celle d'autres espaces et formes de vie propices à la sobriété par l'autonomie et à de meilleures conditions d'existence à moyenne échéance.

Cette géographie est assez éloignée de ce que certaines grandes villes ont pu défendre comme territoires résilients. C'est le cas de la Ville de Paris pour qui, en 2017, cette résilience répondait de sept principes, sans n'aucunement parler de sobriété et d'autonomie¹¹.

En fait, qu'il s'agisse de la Bretagne, du Limousin, du Morvan, des Pyrénées ou d'une grande partie de la Savoie, voire d'un fragment des Cévennes, cette géographie renoue globalement avec des **cultures régionalistes autonomistes**. Traversées de périodes remarquées de résistance, ces cultures demeurent encore réactives aux grandes politiques d'intégration géographique et de centralisation politique portées par l'Etat et son aménagement éponyme.

Plus encore, dans le sillage de ce premier constat régionaliste, cette géographie donne également à voir **l'histoire de ruralités paysannes ou ouvrières**, celle de l'équilibre géographique de la seconde moitié du XIXème siècle et de la première moitié du XXème, avant les grandes politiques d'attraction touristique et de préservation environnementale propres aux politiques nationales de développement territorial.

Sans aucunement prétendre revenir dans le passé, est-ce alors étonnant :

- ✓ De trouver dans les espaces ainsi définis des lieux de l'alternative et ce parfois depuis parfois fort longtemps, dans le Morbihan (Demain sur la terre), en Lozère (Fabrique du Viala), en Saône-et-Loire (Forêt Gourmande, Institut de Tramayes...), en Haute-Marne (Maison de Courcelles), dans l'Orne (Les hommes fourmillent), dans les Alpes-de-Haute-Provence (Longo Maï)...
- ✓ D'y voir se développer des organisations appuyées sur l'autonomisation (qu'elle soit de subsistance ou de détermination), là aussi selon des expériences plus ou moins anciennes, en lien à des filiations progressistes : Syndicat de la Montagne Limousine, Université Rurale des Cévennes, Communauté paysanne Emmaüs Roya, Société Civile des Terres du Larzac...¹²
- ✓ Comme des réflexions écologiques (biorégionales ou non) engagées souvent à l'échelle de pays géographiques : dans la *Vallée des Gardons* (Cévennes), dans la *Vallée de la Vésubie* (Alpes-Maritimes), à *Belle-Ile en mer* (Morbihan) ou dans la *Vallée du Valouzin* (Saône-et-Loire).

¹¹ *Inclusif*: basé sur une large consultation et implication des parties prenantes ;

Intégré: pensé pour que les flux et les infrastructures travaillent ensemble pour produire des bénéfices multiples ;

Réfléchi: capable d'apprendre des chocs et des perturbations pour se renforcer ;

Ingénieux: capable de prévoir la ré-allocation des ressources ;

Robuste: conçu pour limiter la propagation des défaillances et dommages éventuels en cas de choc ou de perturbation ;

Redondant: intègre une surcapacité pour s'adapter à des conditions extrêmes ou à un événement externe imprévu ;

Flexible: capable d'adopter.

¹² Non sans écho avec quelques slogans militants : « Nous voulons arracher des terres à l'exploitation capitaliste pour reconstituer des espaces libérés, propices à une multiplicité d'usages communs, de relations et d'attachements. Nous voulons défendre le monde vivant grâce à une **agro-écologie paysanne** et solidaire, à la **protection des milieux de vie** et à une **foresterie respectueuse** » (Soulèvements de la terre).

Annexe 1

Détail des données populationnelles et administratives par espaces identifiés

- 1) Collines du Poitou (incluant le haut-bocage Vendéen) : 2 départements concernés (Vendée, Deux-Sèvres), 234 communes, 431 171 habitants sur 6369,82 km² (68 habitants au km²)
- 2) Collines de Bretagne (jusqu'aux débords collinaires de la forêt de Brocéliande) : 4 départements concernés (Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine et Morbihan), 410 communes, 635 864 habitants sur 11 781,97 km² (54 habitants au km²)
- 3) Collines de Normandie (incluant les forêts de Mayenne et les Alpes Mancelles) : 7 départements concernés (Calvados, Eure, Ille-et-Vilaine, Manche, Mayenne, Orne et Sarthe), 781 communes, 653 423 habitants sur 12 999,50 km² (50 habitants au km²)
- 4) Montagne du Morvan (des vallons du Mâconnais au Plateau de Langres/Côtes de Meuse) : 9 départements concernés (Aube ; Côte d'Or ; Haute-Marne ; Meuse ; Nièvre ; Rhône ; Saône et Loire ; Vosges ; Yonne), 1245 communes, 757 297 habitants sur 18 683, 59 km² (40,5 habitants au km²)
- 5) Montagnes des Préalpes et Alpes (centré sur les Alpes du Dauphiné, des vallées d'arrière-pays provençales jusqu'aux contreforts du Vercors) : 6 départements concernés (Alpes-de-Haute-Provence ; Hautes-Alpes ; Alpes-Maritimes ; Drôme ; Isère ; Savoie), 424 communes, 333 452 habitants sur 12 586,89 km² (26,5 habitants au km²)
- 6) Montagnes Pyrénéennes (de la Vallée d'Aspe aux Hautes Corbières) : 6 départements concernés (Ariège ; Aude ; Haute-Garonne ; Pyrénées-Atlantiques ; Hautes-Pyrénées ; Pyrénées-Orientales), 942 communes, 473 782 habitants sur 11 705, 09 km² (40 habitants au km²)
- 7) Plateaux du Massif central (des Monts du Limousin aux Plateaux des Causses) : 8 départements concernés (Aveyron ; Cantal ; Corrèze ; Creuse ; Lot ; Lozère ; Puy-de-Dôme ; Haute-Vienne), 1119 communes, 684 397 habitants sur 26 917,41 km² (25,5 habitants au km²)

